

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 27/04/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Denis DIGEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Sylvia HUMBRECHT donne procuration à Madame Caroline REYS

Absents non représentés :

Madame Marion SENGLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ

Programme Interreg Rhin Supérieur 2021-2027 – Participation de la Ville au projet de « Conservation par le pâturage des espèces et des habitats menacés dans la zone Ramsar du Rhin supérieur » (2023-2026)

N° DCM_043_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

La biodiversité connaît un déclin inégalé depuis la fin des années 50. La zone du Rhin supérieur n'échappe malheureusement pas à cette règle, l'érosion de la biodiversité étant principalement liée à l'artificialisation du Rhin et à ses effets délétères sur les écosystèmes, à l'intensification des espaces agricoles et parfois à l'inadaptation ou au manque de moyens des modes de gestion des espaces naturels.

A ce jour, France et Allemagne élaborent chacun leurs programmes de gestion des espaces naturels sans réels échanges partagés et formalisés avec leurs voisins, alors même que ces programmes concernent très majoritairement les mêmes espèces sur des espaces ou habitats similaires.

Cette absence de coopération transfrontalière induit une perte d'information, de connaissances et de savoir faire qui entraînent non seulement une moins-value scientifique et technique, mais éventuellement aussi des surcoûts pour chaque pays ou structure.

Afin d'améliorer cette situation, le projet « Conservation par le pâturage des espèces et des habitats menacés dans la zone Ramsar du Rhin supérieur », appelé plus simplement « Biodiv'pâturage », propose de mettre en place une véritable dynamique et stratégie de coordination transfrontalière dans la zone du Rhin supérieur. Il s'inscrit dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur 2021-2027 qui vise à rendre la région transfrontalière plus verte, mieux connectée, plus sociale, plus intelligente et plus proche des citoyens.

I/ Le pâturage écologique : enjeux, modalités et connaissances

Du point de vue de la protection de la nature, les systèmes de pâturage écologique offrent des opportunités attrayantes pour la restauration ou la conservation des habitats et de l'éventail des espèces qui y sont associées. Le mode de gestion par le pâturage écologique vient ainsi compléter la gestion mécanique (fauche,

broyage, coupe...) et la libre-évolution, qui ont chacune leurs avantages et leurs limites.

Il existe différents modes de pâturage écologique :

- le pâturage permanent nommé aussi « pâturage naturel » ou « réensauvagement herbivore », sur de grands espaces,
- le pâturage saisonnier ou itinérant nommé aussi « pâturage proche de la nature », « pâturage à haute valeur naturelle », « pâturage traditionnel extensif », ou encore « écopâturage » selon les contextes et les modalités,
- le pâturage mené pour répondre à des enjeux particuliers en termes de conservation d'habitats ou d'espèces, potentiellement panaché avec d'autres modes de gestion (fauche tardive, recépage sélectif...).

Le recours au pâturage écologique par des animaux rustiques présente de nombreux avantages écologiques, notamment :

- consommation sélective et étalée dans le temps de la végétation,
- piétinement différencié,
- intervention possible sur tous types de sols, milieux, surfaces, tout ou partie de l'année,
- restitution au sol via les déjections, elles-mêmes riches pour un cortège d'espèces coprophiles,
- mode de gestion compatible avec les habitats inondables, sous réserve qu'il existe des zones refuge pour les animaux.

Toutefois, alors que le pâturage écologique est pratiqué aussi bien en France qu'en Allemagne, il n'est pas suffisamment étudié dans le Rhin supérieur. Les études existantes sont insuffisamment partagées, ni formalisées dans ce qui pourrait être un guide transfrontalier de mise en œuvre du pâturage pour la conservation écologique des milieux ouverts, avec ses effets sur la biodiversité et sa viabilité économique.

Remarque : dans l'Ill*Wald, réserve naturelle régionale, le pâturage écologique (bovins Highland et chevaux Tarpans) est pratiqué depuis une dizaine d'années par les Sablières Léonhart dans le Ried sud-ouest afin de maintenir ou restaurer des habitats favorables à trois espèces de papillons d'intérêt communautaire.

II/ Projet Interreg « Biodiv'pâturage » 2023-2026

II.1/ Objectifs

Le projet « Biodiv'pâturage » a pour objectifs :

- en premier lieu :
 - d'améliorer la connaissance des effets du pâturage écologique sur la biodiversité,

- de proposer des réponses pratiques pour la mise en œuvre de différents modèles économiques de pâturage,
- de guider les gestionnaires dans leurs choix de gestion par rapport aux conséquences écologiques induites par le changement climatique,
- et par ricochet :
 - de définir les méthodes de pâturage écologique les plus pertinentes et efficaces au regard de l'habitat concerné et des espèces à conserver/favoriser,
 - d'analyser les problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre et la conduite de projets de pâturage écologique dans le Rhin supérieur et de travailler à des propositions de solutions,
 - si possible, de déterminer et retenir de nouveaux sites susceptibles d'accueillir une gestion par pâturage écologique,
 - de planifier et préparer la mise en œuvre d'un pâturage écologique sur quelques sites pilotes en France et en Allemagne.

II.2/ Axes de travail et participation de la Ville au projet

Les axes de travail seront :

- l'élaboration d'une liste des sites gérés par pâturage écologique dans le Rhin supérieur, mais aussi en dehors de cette zone, et d'une méthodologie pour pouvoir analyser les modes de pâturage appliqués, en incluant le filtre du changement climatique,
- l'analyse de chaque site selon cette méthodologie, avec une attention particulière sur l'impact de ces gestions sur la biodiversité,
- l'analyse économique des méthodes de gestion employées dans ces parcelles et l'élaboration d'une liste d'éléments à prendre en considération pour une valorisation économique du bétail (freins, leviers),
- la proposition de réponses pratiques pour la mise en œuvre de différents modèles économiques de pâturage (méthodes et outils de suivi, préconisations de gestion...),
- le développement d'une coopération transfrontalière puis d'une stratégie transfrontalière qui permettra, dans un second temps le déploiement de la gestion par pâturage écologique sur d'autres parcelles / sur des sites pilotes.

Dans le ried sud-ouest de l'Ill*Wald (plus particulièrement à l'ouest du Brunnenwasser), une nette tendance à la déprise agricole est observée depuis plusieurs années, notamment en raison des difficultés à faucher les prairies (inondations tardives et de longue durée sur ce secteur qui constitue le cœur humide de la réserve naturelle). L'enfrichement

progressif des espaces ouverts, très riches en joyaux floristiques et faunistiques, contribue à réduire la biodiversité.

Au delà des actions destinées à améliorer la fonctionnalité hydrologique de ce secteur, le pâturage écologique pourrait constituer une réponse pour conserver et gérer ces milieux prairiaux en déprise. C'est d'ailleurs la pratique retenue par les Sablières Léonhart pour gérer leurs prairies compensatoires à vocation environnementale.

La participation de la Ville au projet Interreg permettrait ainsi d'apporter des éléments de réponse quant à la pertinence et à la faisabilité d'étendre cette pratique de gestion à d'autres parcelles du ried sud-ouest.

Dans ce cadre, la participation de la Ville consisterait à étudier la possibilité de mettre en œuvre un pâturage écologique sur le Ried sud-ouest (en contexte de déprise agricole) au regard :

- du morcellement foncier très important dans ce secteur,
- des enjeux de conservation,
- des montages possibles en termes de mise en œuvre opérationnelle (sur quel périmètre, avec quels animaux domestiques, en faisant appel à quel acteur pour la gestion du bétail, selon quelles modalités...).

II.3/ Partenaires techniques et co-financeurs

Porté par la LPO, ce projet Interreg s'appuie sur plusieurs partenaires techniques :

- en France :
 - la Ville de Strasbourg,
 - la Petite Camargue Alsacienne (réserve naturelle nationale),
 - le Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (Conservatoire des Sites Alsaciens),
 - l'Office Français de la Biodiversité,
 - la Ville de Sélestat,
- en Allemagne :
 - Institut für Landschaftsökologie und Naturschutz Bühl,
 - NABU Südbaden.

Le financement du projet, dont le coût total est estimé à 1,6-1,8 M€, est assuré par :

- l'Europe (Feder) à hauteur de 60 % du montant total,
- en France :
 - la DREAL Grand Est,
 - l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
 - la Région Grand Est,
 - EDF,
- en Allemagne :
 - Régierungspräsidium Freiburg,
 - Régierungspräsidium Karlsruhe.

La contribution apportée par la Ville au projet correspond au temps consacré par le service Environnement à l'étude de la faisabilité d'un écopâturage « étendu » sur le Ried sud-ouest (temps qui s'inscrit directement dans le cadre de sa mission de gestion de la réserve naturelle). L'appui d'un salarié de la LPO sera par ailleurs apporté au service pour mener à bien la mission, sans contrepartie financière.

Vu les éléments qui précèdent, il est proposé de statuer sur la participation de la Ville au projet Interreg « Conservation par le pâturage des espèces et des habitats menacés dans la zone Ramsar du Rhin supérieur », aux conditions indiquées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 18/04/2023

APPROUVE la participation de la Ville au projet Interreg « Conservation par le pâturage des espèces et des habitats menacés dans la zone Ramsar du Rhin supérieur », aux conditions indiquées,

AUTORISE le Maire ou son représentant légal à signer toute pièce relative au projet Interreg « Conservation par le pâturage des espèces et des habitats menacés dans la zone Ramsar du Rhin supérieur ».

P.J. : plan de localisation du Ried sud-ouest à Sélestat

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Jacques MEYER

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20230428-DCM_043_2023-DE

Plan de localisation du Ried sud-ouest à Sélestat

